

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** DU **CONSEIL** POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE MUNICIPAL DE LA VILLE DE 451, QUÉBEC, **BOULEVARD** SAINT-JEAN. POINTE-CLAIRE, VILLE, <u>LE MARDI 22 MAI 2018,</u> À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 18 MAI 2018.

PRÉSENTS: Messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork et

D. Webb, ainsi que mesdames les conseillères C. Homan, Stainforth et K. Thorstad-Cullen, formant quorum sous la

présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENT: Monsieur le conseiller C. Cousineau.

> Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur du service des affaires juridiques et

greffier sont également présents.

2018-362 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Thorstad-Cullen,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

<u>RÉSOLU</u>: D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en regard de la présente

séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS 2018-363

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2018-308 CONCERNANT LA 2018-364

CONDITION SE RAPPORTANT À LA GARANTIE FINANCIÈRE

<u>DEVANT ÊTRE PRODUITE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

**RÉSOLU:** DE renoncer à l'exigence de produire, avant l'émission du permis, une

garantie financière au montant de 4 000 \$, afin de garantir que les travaux visés par la résolution numéro 2018-308, soient exécutés

conformément au plan approuvé et au permis émis ; et

DE modifier, en conséquence, la résolution numéro 2018-308.

2018-365 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU: DE lever la séance à 7:40 heures.

John Belvedere, Maire Me Jean-Denis Jacob, directeur du service

des affaires juridiques et greffier